

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix sept le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 8 mars 2017 et qu'il
a été fait ... observation.

Le 15 mars 2017.

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN – M. CANNAROZZO –
Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – MM. RAMADIER –
FLEURY – GAMI (sorti lors du vote des délibérations n°11 et 12) – Mme SAGO
(sortie lors du vote des délibérations n° 11 et 12) – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO
– M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK –
M. MORIN (sorti lors du vote des délibérations n°11 et 12) – Mmes BARTHELEMY –
NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA
– MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE –
MM. LORENZO (sorti lors du vote des délibérations n° 11, 12, 13, 15 et 16) –
ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO –
Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI (sortie lors du vote de la délibération
n° 17) – M. MOZER – Mlle LABBAS – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL –
MM. GOLDBERG – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. AYYADI
Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme BELMOUDEN
Mme RODRIGUES
M. CORREIA
M. SEGURA
M. HERNANDEZ
M. LAOUEDJ
Mme FOUGERAY

MANDATAIRES

M. CAHENZLI
Mme MAROUN
M. SANOGO
M. PALLUD
M. ATTIORI
M. GOLDBERG
Mme QUERUEL
Mme DEMONCEAUX
Mme BEZZAOUYA

ABSENTE : Mlle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LORENZO a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2016 (*délibération n°8*),
de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2016 (*délibération n°14*),
du rapport d'orientations budgétaires 2017 et **DIT A L'UNANIMITE** qu'il a bien fait l'objet d'un débat (*délibération n°17*),
de la procédure de lancement de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et **DESIGNE A L'UNANIMITE, par un vote à main levée**, M. CANNAROZZO comme membre du comité de suivi du Plan Communal de Sauvegarde (*délibération n°16*).



par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

- AUTORISE** le Maire, à signer :
- l'avenant n°2 aux fonds de financement de la transition énergétique, concernant la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier, dans le cadre du Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (*délibération n°1*),
 - la convention de mise à disposition à titre gracieux par la Mairie de Villepinte de créneaux d'accès à sa piscine municipale pour la Mission Handicap (*délibération n°4*),
 - l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°11*),
 - l'avenant n°2 au contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif, la Société DELTAVILLE et la Ville concernant les nouvelles conditions financières de remboursement du crédit relatif au projet de concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°12*),
 - la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis pour la mise à disposition temporaire, à l'euro symbolique, d'un terrain sis 2 chemin du Moulin de la Ville, dans le cadre du projet de reconstruction du collège Christine de Pisan (*délibération n°18*).
- SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R.), pour la création de l'équipement multifonctionnel implanté dans le quartier Balagny (*délibération n°2*),
- une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour la création d'un espace culturel, au titre des années 2017 à 2019 (*délibération n°3*),
- une subvention, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour l'équipement de caméras piétons à destination des agents de police municipale (*délibération n°10*),
- DECIDE** la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°5*),
- le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs (*délibération n°7*),
- les modalités et les conditions de cession du foncier communal de Balagny appartenant à la Commune (*délibération n°13*),
- PROCEDE** suite à la démission des 8 membres (titulaires et suppléants), au renouvellement intégral, **par vote à bulletin secret**, à la proportionnelle au plus fort reste, sur une liste représentative, des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (*délibération n°9*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

DECIDE la mise en place et la fixation des conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire (*délibération n°6*),

EMET **un avis favorable**, dans le cadre de l'enquête publique, sur la demande d'autorisation présentée par la Société CARREFOUR SUPPLY CHAIN, pour l'exploitation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sise boulevard André Citroën (*délibération n°15*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND **connaissance :**

des décisions n°1248 à 1282 inclus concernant :

- les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - le spectacle de l'artiste « ISMA HILL », le 21 janvier 2017 (Association MUSICIENS 2.0),
 - la représentation « Bal Renaissance par l'ensemble ORTIZ », le 11 décembre 2016 (Association « FLUTE A NEUF » LES FRANCILIENS),
 - la représentation de l'artiste « CHEF TOC-TOC », le 7 décembre 2016 (CHAPEAU L'ARTISTE),
 - le spectacle Christmas Gospel Songs du groupe CAP GOSPEL CHOIRS, le 10 décembre 2016 (KRIS KAPAB PRODUCTIONS),
 - la mise à disposition d'une partie des locaux sis 16 place Roger Vaillant destinés à la Mission Ville, au profit du Conseil Citoyen,
 - les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
 - les avenants aux baux commerciaux concernant les bâtiments communaux suivants :
 - 1 rue Auguste Renoir (la SEMAD),
 - 1 à 3 rue Maryse Bastié (la SEMAD),
 - l'organisation d'un parcours de musique de chambre pour les élèves et étudiants du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental (Association PROQUARTET),
 - l'exercice du droit de préemption urbain sur les biens immobiliers suivants :
 - 34 bis route de Bondy,
 - 3 avenue Paul Langevin,
- la signature des marchés concernant :
 - la mise en place et l'entretien d'assainisseurs d'air et de réceptacles hygiéniques dans les différents locaux de la ville, au titre de l'année 2016/2017 et renouvelable jusqu'en 2019/2020 (Société ELIS),
 - l'avenant n°1 relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux, de janvier 2016 à août 2021 (Société DALKIA),

- le fauchage des talus et réserves foncières, au titre des années 2017 à 2020 (Sociétés EURO-VERT et MARCEL VILLETTE),
- la mission d'études de faisabilité et d'une assistance technique sur des études géothermiques pour le centre polyvalent et multiservice de Balagny (Société ECOME ENTREPRENDRE),
- la fourniture et la livraison de produits et de petits matériels d'entretien, d'hygiène et de sécurité et de conditionnement alimentaire, au titre de l'année 2017 jusqu'au 2020,
- le spectacle de magie avec le magicien ALLIAS, le 21 décembre 2016, au gymnase Pierre Scohy (Association CREATIONS MAGIQUES),
- la convention entre le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental et l'Orchestre National d'Ile-de-France (ONDIF) portant sur le projet pédagogique « Chantons et Jouons avec l'Orchestre National d'Ile-de-France : Le Petit Barbier », à titre gratuit,
- le diagnostic de la qualité environnementale des sols, dans le cadre de la vente de la propriété communale sise 135 rue Jacques Duclos (Cabinet « IDDEA »),
- la prolongation de la location de véhicules frigorifiques, au titre des années 2012/2013 à 2016/2017 (Société FRAIKIN ASSETS),
- l'acquisition de partitions pour le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental, au titre de l'année 2017 et reconductible jusqu'en 2020 (Société DI AREZZO),
- l'assistance et la maintenance du logiciel « IMUSE » (Société SAIGA INFORMATIQUE),
- le renouvellement du parc multifonctions, photocopieurs et télécopieurs pour les services municipaux et les groupes scolaires, au titre des années 2015 à 2019 (le groupement OPEN XEROX / XEROX FINANCIAL SERVICES),
- les prestations juridiques et de représentation en justice pour les besoins de la Commune, au titre des années 2015/2016 renouvelable jusqu'en 2018/2019 (Cabinet MI2 AVOCATS),
- l'entretien des appareillages de commande de la signalisation tricolore, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 (Société SNEF),
- la résiliation aux torts de la maîtrise d'œuvre conception d'une crèche multi accueil rue de Toulouse (Société RANDJA).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 8 mars 2017 à 22 h 30.


 Le Maire,

 Bruno BESCHIZZA